

études et statistiques

Service statistique ministériel

Département des études de la prospective et des statistiques - DEPS

Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI)

Secrétariat général

| Quatre programmes d'analyses transversales |

Activités et Programmes

Le programme d'études du DEPS est déterminé en Conseil ministériel des études.

Dynamique des activités, de l'emploi et du travail

Quatre tendances fortes et leurs relations sont étudiées en s'appuyant sur la production de données statistiques : la diversification de l'activité des individus et des employeurs ; l'évolution des métiers et des compétences, les transformations des formes de l'emploi ; les représentations de l'emploi et du métier ; les effets des politiques publiques de l'emploi sur le secteur culturel.

Univers culturels et Transmission

Trois thèmes de travail ont été retenus :

Pratiques, consommations et fréquentations : étude des conditions d'accès et de rapport à l'art et à la culture, profondément modifiées ces dernières années du fait des progrès de l'aménagement culturel du territoire mais aussi en raison de la multiplication de produits et services audiovisuels, et de la diffusion du numérique au sein de l'espace domestique.

Représentations et valeurs : nouveau niveau d'analyse peu investi jusqu'alors dans le domaine culturel car la connaissance des pratiques et des publics a été privilégiée dans une perspective objectiviste, dont on mesure aujourd'hui les limites.

Transmission et légitimation : analyse des mécanismes et des processus de formation, de transmission et de légitimation des représentations et des comportements, des hiérarchies de légitimité culturelle mais aussi du rôle qu'y jouent diverses instances de socialisation : famille, école, groupe des pairs, institutions et producteur culturels, etc.

Economie de la culture et de la communication

L'objectif de ce programme est d'analyser la structure, le fonctionnement et l'évolution des filières, des industries et des marchés artistiques et culturels en tenant compte de leur environnement technique et international : le patrimoine (musées et monuments), le spectacle vivant, les marchés de l'art et les industries culturelles (cinéma, radio, édition, jeux vidéo, musique, programmes audiovisuels, presse, graphisme..)

Interventions publiques et réglementations

Il s'agit d'appréhender les interventions publiques en matière culturelle en prenant en compte l'ensemble des dimensions territoriales et les différents modes d'intervention des collectivités publiques (dépenses publiques directes, fiscalité), mais aussi les mécanismes de réglementation des marchés, c'est-à-dire les interventions réglementaires (quotas, prix unique, droits de propriété intellectuelle, droit de la concurrence, etc..).